



MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 28 janvier 2025 **Report de la séance du 23 janvier 2025 quorum non requis**

MAIRIE
580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) :
Madame la conseillère : Catherine POINOT (départ à 19 h 15 avant les délibérations) Monsieur le conseiller :
Pascal FOMINE

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY, et Colette HUMBERT Messieurs : Benjamin MITTAY (procuration à Bruno RAGOT), David SEILLER, Romain VIENOT Guillaume BLONDEAU.

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

ORDRE DU JOUR

1) Lecture, Approbation du CR du 12/11/2024

Approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des réunions et commission :

- SIVOS du 16/12/2024 :

Remplacement-départ à la retraite madame COMTET Dominique

Nous étudions les différentes possibilités de remplacement du contrat pour la fin d'année scolaire et pour la rentrée 2025-2026.

Délibération concernant les changements d'horaires du personnel

Suite au rendez-vous avec Mme COMTET Dominique qui faisait part d'un manque de temps de ménage pour effectuer les tâches qui lui sont confiées, le président propose au conseil du SIVOS d'augmenter son contrat de travail de 2h15 hebdomadaires.

Les membres du conseil proposent de demander des devis à différentes entreprises afin qu'elles puissent évaluer au mieux le temps qu'il faut pour effectuer le ménage dans l'école entière.

Rachel a fait également la demande d'une augmentation de ses heures. Les membres du conseil souhaitent attendre la fin de l'année scolaire pour examiner sa demande.

Concernant les heures de ménage pendant les vacances, il est convenu qu'elles se feront durant deux jours consécutifs avec l'ensemble du personnel.

Points sur les différentes commissions

La commission bâtiment : Les membres du SIVOS ont rencontrés la COMCOM pour évoquer plusieurs gros travaux à réaliser. Après vote lors d'un conseil de COMCOM, ils nous ont été accordé le remplacement d'un circulateur de plancher chauffant ainsi que le relamping des classes et de la salle de motricité. Le remplacement du circulateur a déjà été fait par l'entreprise BESSON en même temps que l'entretien annuel. Le relamping serait fait rapidement par l'entreprise TTN.

Les membres du SIVOS rappellent que dans le cadre d'investissement pour l'école fait conjointement avec la COMCOM, celle-ci prend en charge 50% des dépenses et les autres 50% sont répartie aux communes au prorata du nombre d'habitant de chaque commune.

Pascal Arlot est en arrêt maladie ce qui complique les travaux courants ou urgents. Les membres de la commission restent à disposition de l'école pour pallier les aléas et urgences. Entre autres, du sel et des abattants de WC ont été achetés et remplacés. D'autres travaux comme le remplacement des chasses d'eau se feront durant les vacances scolaires de Noël.

Un devis pour un surpresseur manuel est en cours car nous rencontrons quelques difficultés avec la chaudière compte tenu d'une pression de réseau trop faible.

La commission personnelle : Corinne est absente depuis le 6 décembre, elle est en arrêt maladie jusqu'au 20 décembre.

Pierre-Yves souligne le fait que la fréquentation du périscolaire ne cesse d'augmenter et qu'il faudrait penser à renforcer l'équipe sur les temps du midi.

La commission animation : Mathieu JANIN a animé une animation sapin de Noël en bois. Thomas Labourier propose d'organiser une ou plusieurs animations avec des chiens de traîneau. Le président se charge de remonter l'information à Mathieu pour qu'il puisse prendre contact et planifier cette animation.

La commission budget : le budget sera respecté cette année malgré une grosse augmentation du coût de l'électricité. Pour les autres postes, on respecte le budget prévisionnel et on constate une augmentation des rentrées d'argent du périscolaire de 20%. La commission CAF/cantine : Pierre-Yves propose de rencontrer les autres SIVOS début d'année de sorte de voir comment ils fonctionnent (cantine/tarifs...).

Chèque cadeau fin d'année :

Un chèque cadeau de 60€ sera offert à chaque salarié du SIVOS et un panier garni sera offert à Pascal Arlot.

Questions diverses :

Il est suggéré par plusieurs membres du SIVOS de goûter un repas proposé par l'entreprise 1001 repas de sorte de voir si nous pouvons avancer avec ce prestataire compte tenu de la rareté de ceux-ci.

Aucune date n'a été fixée les commissions se réuniront entre elles si besoin.

- **CCCNJ du 12/12/2024 :**

Les comptes rendus de séances sont désormais apportés régulièrement à notre liste de diffusion.

- **Commission bois du 09/12/2024 :**

Situation forestière générale : Etat sanitaire toujours très inquiétant, notamment concernant les épicéas. Baisse de l'activité des scieries.

Etat d'assiette 2025 : 30 % bois vert (résineux) pourront être inscrits.

Etat d'assiette Châtelneuf (ensemble des coupes prévues pour l'année civile)

Chablis : possibilité résineuse sur une année : moyenne à 940 m3

Volume sec en 2024 (juillet 23 à juillet 24) : 2000 m3

Accord cadre Jacquemin 2024 non commencé pour un volume de 920 m3,

vente du 15 novembre :

Bouchalon 210 m3

Achat Bregand à 28.12 €/m3 –

P18/P19 260 m3

Achat Scierie GAIFFE à 27.88 €/m3 –

Feuillus stock :

Parcelles accessible	Volume grume	Volume chauffage
P28 CONTRAT	40	140
P59/P52 affouage	90	185

Coupe des Frênes parcelle 28, attente du bon créneau pour exploitation

Exploitation Deleule 26 €/M3

Proposition Deleule pour affouage bord de routes– visite du chantier lors de la coupe P28

Thierry Noël est ok pour reprendre le chantier de mise en stère

Prix 2025 : (voir la délibération)

Bilan des feuillu : Retard de Thierry Noël (météo + gros chantier Mont sur Monnet), changement d'équipe pour le bucheronnage. Compliqué de trouver des bucherons, difficile à suivre, chantier plus onéreux pour finir.

Prix moyen : 28.50€/m3

Prix stère à 18 €/st

Objectif : une seule équipe Deleule + Thierry Noël pour fendre

Attention au délai pour la réalisation des lots et éviter le rajout de hêtres pourris.

Parcelle 52 : éclaircir le problème de limite et parcelle de l'autre côté du champ.

Demande d'affouage 2025 en légère augmentation.

- Commission animation :

« Victor HUGO s'annonce à Châtelneuf ». Spectacle en préparation avec la compagnie : Le Porte-Plume

Délibérations:

I - Tarifs 2025 du bois de longueur, lot de nettoyage et « bois fabriqué en stères ».

Considérant l'avis de la commission Bois formulé lors de sa réunion du 09/12/2024 ;
Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2024-2025 en date du 09/12/2024

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 52 et 59 d'une superficie cumulée de 16 ha au bois de chauffage façonné ;
- Arrête le règlement ci-joint à la présente délibération :
 - 34 € hors taxes le m3 pour le bois de longueur - en bord de route – lot limité à environ 13 m3 – un seul lot par foyer – Les demandeurs doivent être domiciliés à Châtelneuf.
 - 40 € hors taxes le stère pour le bois fabriqué en bord de route – Les lots sont limités à 22 stères - un seul lot par foyer – les demandeurs doivent être domiciliés à Châtelneuf.
 - 9 € hors taxes le stère pour les lots de nettoyage – Les lots sont limités à environ 15 stères, réceptionnés sur coupe, et ne seront attribués qu'aux seuls foyers ayant acheté au minimum 6.5 m3 de bois de longueur. La réception ne concernera que les bois dont le diamètre sera supérieur à 10 cm.

Les inscriptions se feront au secrétariat de Mairie.

NB : Un demandeur inscrit mais ne venant pas récupérer le bon d'enlèvement encourt le risque de pénalités.

Tout autre demandeur peut prétendre acheter du bois mais selon d'autres dispositions (s'adresser à la commission communal bois).

Le délai d'exploitation par le professionnel est fixé au 15 avril 2025. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.

II - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025.

Considérant l'avis de la commission forêt formulée lors de sa réunion du 09/12/2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 5 voix sur 5 :

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

2)

Se référer à la fiche d'aide à la saisie fournie par l'ONF pour compléter les tableaux

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
27.ja	2024	2025			Jardinée	9.07ha
28.j	2024	2025			Rase sanitaire	1.17ha
36.ex	2025	2025			Irrégulier	6.54ha
37.i		2025			Irrégulier	1.9ha
38.ex	2025	2025			Irrégulier	5.94ha
58.ex	2025	2025			Irrégulier	14.18ha

3) Décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus ¹	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
27.ja	Résineux GB					X	
28.ja	Résineux PB	X					
36.37.38.58	Feuillus	X		X			

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

4) Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
36.37.38.58	X	
28		

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, pour du contrat d'approvisionnement, la commune, propriétaire de la forêt prend à sa charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...) en confiant à l'ONF une prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO). Cette prestation comprend notamment la sélection des ETF, le suivi du chantier et la réception des bois.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

Demande à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »

III - Subvention à l'association la Fée

Pour donner suite à la demande de l'association La Fée en date du 19/12/2024, le conseil municipal après en avoir délibéré à 05 voix pour, 0 Voix contre, 0 abstentions la répartition suivante concernant les subventions accordées à cette association :

- La Fée : 1000 € (300 € + 700 € exceptionnelle pour le festival de mai 2025)

QUESTIONS DIVERSES :

a) Courrier GOURIBOULE du 20/01/2025 :

L'association recherche un terrain de 50 ares pour transférer ses activités de pétanques en terrain public ou en terrain privé.

3 solutions peuvent être proposés ; le Champ du taureau (chez Labourier), vers la cabane de l'ACCA (pâturage sous la Marche) ou devant chez M. VIENOT (sur le Bugenet).

b) Devis proposé par PF Regard :

Nettoyage Monuments aux morts et tombe Victor Poupin pour 1 400 €. Faire la demande à d'autre entreprises

c) Demande Girard Michel pour le réaménagement d'une piste forestière desservant la commune, des privés et le Département. Des devis seront demandés à différentes entreprises.

- d) Demande de Mme BLONDEAU Eliane :
La société chargée de goudronner sa cour lui a fait la remarque des écoulements provenant de la route départementale. La commune profite de la présence de l'entreprise pour faire procéder à ce petit réaménagement atténuant les déversements d'eau pluviales.
- e) La commune a engagé une démarche de retrait de ses terrains d'une superficie d'au moins 40 hectares d'un seul tenant de l'ACCA de Châtelneuf. Cette disposition rendra plus libre la municipalité lors du renouvellement du prochain bail.

Séance levée à 20 h 30

Bruno RAGOT

Le Maire

